



Procès Verbal

Conseil d'école 1 – mardi 8 novembre

Présents :

Ecole :

Mme Glanzberg Emeline

M. Maily Bertrand

Parents élus :

Mme Alessi Lucile

Mme Mouton Lise

Mme Hubert Angéline

Invités :

2 délégués de classe des grands : Mily, Léna

1 éco délégué : Chloé

Mme Vieren Anaïs (ATSEM)

Mme Macadré Gaëlle (AESH)

Mairie :

M. Taquet Hervé (*1^{er} adjoint en charge des affaires scolaires*)

Excusés :

Mme l'Inspectrice de circonscription Alès 2,
Mme Kaysen

M. le Maire, Charpentier Jean-Pierre

Mme Castelletti Alexandra (parent délégué)

Mme Mondet Margaux (enseignante)

Ordre du jour :

- Règlement intérieur du conseil
- Résultats des élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école du vendredi 7 octobre 2022
- Présentation de l'équipe et des différentes classes (répartition des effectifs des différentes classes, organisation, décharges et poste ATSEM et AESH)
- Plan sanitaire face au COVID
- Mise à jour du PPMS (application GRADE) et bilan exercices de la 1^{ère} période
- Règlement intérieur de l'école
- Formalités d'information mutuelle parents - enseignants (réunions, rendez-vous, transmission des cahiers, application EDUCARTABLE, pochette d'évaluations : cahier de réussite/LSU ...)
- PHARE (lutte contre le harcèlement)
- Passation des évaluations nationales CP/ CE1
- Rappel projet d'école 2020/2023 + projet annuel EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT
- APC (organisation / objectifs) dans la classe des grands
- Actions : halloween / photos de classe / marché de Noël/ téléthon/ chorale et lien avec la société du sou
- Questions diverses

Ouverture de la séance à 17h06.

Approbation du compte rendu du dernier conseil du jeudi 16 juin 2022 → pas de remarque →

APPROUVÉ

Rappel sur la composition des membres du conseil d'école et ses compétences.

Attention, il y a deux classes, donc deux voix pour les représentants de parents d'élèves. La mairie a également deux voix. Le personnel éducatif, hors enseignant, ne prend pas part au vote, mais peut être invité et consulté. Les parents suppléants n'ont voix délibérative qu'en l'absence des titulaires qu'ils remplacent. Pas de parents suppléants cette année.

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre : 3 conseils dans l'année.

Voici le calendrier 2022/2023 :

1er trimestre	Mardi 8 novembre, 17h
2ème trimestre	Mardi 14 février, 17h
3ème trimestre	Jeudi 15 juin, 17h

A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves et est inséré sur l'application internet (« site de l'école »).

Le conseil est une instance qui permet de s'exprimer et faire avancer la vie de l'école.

2- Résultats des élections des représentants des parents d'élèves

Le matériel de vote a été distribué une semaine avant le scrutin afin de permettre le vote par correspondance. Dépouillement effectué le vendredi 07 octobre entre 12h00 et 12h30 (en présence de Mme GLANZBERG, présidente du bureau de vote, et un assesseur : Mme Vieren (ATSEM) + Mme Macadré (AESH))

Résultats : 2 titulaires dans cet ordre

→ Mme Alessi Lucile

→ Mme Mouton Lise

+ 2 remplaçantes : → Mme Hubert Angéline

→ Mme Castelletti Alexandra

Exprimés : 49 - Total de votants : 49 (sur 64 inscrits sur la liste électorale)

Mme GLANZBERG souhaite la bienvenue aux nouveaux membres et précise que le taux de participation est de 76.56 % (contre 88.14 % l'an dernier).

A noter, aucun vote nul, les notices de votes distribuées dans les cahiers verts et les explications lors de la réunion de rentrée ont bien été comprises par les parents.

→ PRESENTATION DE NOS DEUX DELEGUES DE CLASSE : Léna Roux et Mily Martin

DONNER DE L'IMPORTANCE A LA VOIX DES ENFANTS !

Voici les demandes des délégués enfants :

Mily :

→ changement du tableau à craie dans la classe des grands (la mairie explique que des travaux conséquents ont déjà été entrepris et qu'il faut opérer des choix budgétaire / Mme Mouton propose une peinture noire

magnétique à appliquer directement sur l'ancien tableau pour permettre une rénovation à moindre coûts en attendant)

- relooker le mobilier par de nouvelles chaises et bureau car beaucoup sont « tagués » (la directrice précise que c'est l'affaire de tous les élèves chaque année de prendre soin du mobilier et qu'il n'est pas possible d'engager une telle dépense car le mobilier est encore totalement utilisable en l'état)
- avoir un distributeur de gel à pied à l'entrée de l'école
- dans la classe des grands : faire plus d'arts

Léna :

- installer des verrous en hauteur à l'intérieur des toilettes de la cour pour plus d'intimité, enlever les verrous extérieurs pour éviter d'être enfermé dans les toilettes (M. taquet précise qu'il s'agit de civisme et d'éducation et que cela ne doit pas se produire, Mme Glanzberg explique que c'est arrivé une fois et l'élève a été puni, et une seconde fois totalement accidentellement, les verrous extérieurs permettent de retenir les portes en bois qui sont « gondolées » et qui ne tiennent pas fermées toute seule)
- avoir de nouvelles trottinettes en récréation, demande faite à la société du sou (Mme Glanzberg précise que malheureusement les anciennes ont été cassées très rapidement... usage collectif trop intensif...)
- dans la classe des grands : faire plus de sport (M. Maily entend la demande pour l'EPS et l'art mais rappelle le respect des programmations horaires conformément aux instructions ministérielles)

Chloé (éco-délégué) :

- mettre des poubelles de tri (Mme Glanzberg s'engage à remettre la poubelle de tri de papier mais demande aux délégués de bien rappeler cet écogeste aux camarades qui avaient délaissé le recyclage du papier, les enseignants sont partis prenantes) ; Chloé demande que l'on fasse une affiche à apposer sur la poubelle papier (Mme Glanzberg propose que ce soit un projet artistique dans une des deux classes)
- refaire des balades pour ramasser les déchets (Mme Glanzberg précise que le projet de l'année porte sur l'environnement et inclus encore de nombreuses actions de ce type)

3- Présentation de l'équipe et des différentes classes (effectifs)

L'école totalise **41** élèves répartis comme suit :

Madame Glanzberg	Petite Section 4+1	Moyenne Section 6	Grande Section 6	Cours Préparatoire 2	18
Monsieur Maily	CE1 6	CE2 6	CM1 6	CM2 5	23

Demande à la mairie : faire remonter les futurs inscriptions (notamment les PS) pour la rentrée 2023/2024 (remontée des effectifs, demande institutionnelle).

Nouvelle équipe éducative : 5 MEMBRES + 3 employés AUX SERVICES PERISCOLAIRES

3 enseignants :

- Glanzberg Emeline les lundis, mardis, jeudis (décharge de mission les vendredis)
 - Maily Bertrand les mardis, jeudis et vendredis (décharge de mission les lundis)
- Mondet Margaux, la même maîtresse remplaçante ! UNE GRANDE CHANCE.

1 ATSEM (renouvellement) : Vieren Anaïs

2 AESH (AVS) :

- Macadré Gaëlle, mutualisée, mardi et vendredi → le matin dans la classe des petits avec une présence accrue avec l'enfant relevant d'une mesure MDPH, l'après-midi dans la classe des grands en renfort.
- Désio Karine à partir du jeudi 10/11 pour un accompagnement mutualisé pour 3 élèves de la classe des petits, tous les lundis et jeudis.

4- Plan sanitaire COVID : peu de classe fermée / autotest si survenue d'un cas positif

	SOCLE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
Doctrines d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Hybridation au lycée selon le contexte local
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Recommandations générales édictées par le ministère de la Santé et de la Prévention 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Pas de limitation du brassage obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Limitation du brassage par niveau obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le premier degré • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, distanciation adaptée à respecter 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur. En intérieur, seules les activités de basse intensité compatibles avec une distanciation sont permises
Protocole de contact-tracing	Pour tous les niveaux, application des règles définies par les autorités sanitaires.			

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Portez un masque dès 6 ans dans les situations à risque (symptômes, contacts à risque, retour d'isolement)



Aérer les pièces le plus souvent possible, au minimum 10 minutes toutes les heures

Symptômes :

Signes cliniques évocateurs de COVID-19 : infection respiratoire aiguë avec une fièvre ou une sensation de fièvre, ou toute autre manifestation clinique suivante, de survenue brutale : asthénie inexplicable ; myalgies inexplicables ; céphalées en dehors d'une pathologie migraineuse connue ; anosmie ou hyposmie sans rhinite associée ; agueusie ou dysgueusie ; altération de l'état général ; diarrhée. **Les rhinites seules ne sont pas considérées comme des symptômes évocateurs de Covid -19.**

5- PPMS

Mise à jour de l'application GRADE.

Le niveau Vigipirate "Sécurité renforcée - risque attentat " s'applique TOUJOURS sur l'ensemble du territoire.

PROJECTION DU PPMS ACTUALISÉ et explications

C'est un Plan Particulier de Mise en Sûreté. C'est un document qui est rédigé par le directeur d'école et l'équipe enseignante pour être prêt face à une situation de crise liée à la survenue d'un accident majeur (diffusion de produits toxiques suite à un accident de la route par exemple). Il permet d'assurer la sécurité des élèves et des personnels, en attendant l'arrivée des secours extérieurs et d'appliquer les directives des autorités. Pendant tout le temps de l'évènement, les enfants et les enseignants doivent rester dans les locaux de l'école dans des conditions particulières (plus de téléphone, d'électricité, intervention des secours très différée...).

Le contexte de menace terroriste a introduit une nouvelle posture dans le PPMS : s'échapper / se cacher-s'enfermer. Toute l'école n'a pas la même conduite à tenir puisqu'elle dépend de la situation vécue : une partie peut s'échapper, l'autre se cacher-s'enfermer.

Durant l'année scolaire, l'école organise deux exercices, dont un exercice qui porte sur un attentat-intrusion. Les exercices permettent de répéter les postures (confinement, évacuation) correspondant aux différents risques et sont adaptés aux âges de vos enfants. Si besoin, elle peut organiser des exercices supplémentaires.

Besoins déjà repérés suite aux exercices :

* problème de clés (pour fermer la porte de la classe de l'intérieur) → la mairie va faire corriger les clés

* demande de l'alarme incendie (manuelle par exemple) → la mairie va installer une alarme de type 4, c'est un bouton qui doit être poussé manuellement (ne réagit pas à de la fumée), ce dispositif sonore fonctionne avec un voyant permettant de contrôler le niveau des piles. Il faudra ritualiser son utilisation lors des manœuvres « incendie » afin que les élèves sachent réagir d'emblée si l'alarme se déclenche

La mairie a reçu par mail l'exemplaire numérique actualisée du PPMS à la date du 30/09/22. Mme GLANZBERG transmet les bilans des exercices (incendie et intrusion) réalisés par mail à la mairie et à l'inspection.

M. Taquet félicite les enseignants pour la mise en œuvre de ce PPMS et leurs exercices qualitatifs. Le PPMS de l'école est annexé au PLAN DE SAUVEGARDE COMMUNAL.

RETOUR SUR LES EXERCICES → chaque exercice donne lieu à une explication après coup avec tous les élèves

- POINT SUR l'exercice incendie n°1 du 30/09 :

Avant le temps du midi, nous avons simulé un départ de feu à la cantine (**inopiné dans la classe des grands, et expliqué en amont dans la classe des petits**).

Temps d'évacuation : 2min 01 (avec l'appel des enfants : 2min53)

- POINT SUR l'exercice RISQUE MAJEUR du 20/10 : **INOPINE POUR TOUS**

Rester confiner en calme car dehors il pleut trop fort et c'est dangereux. On était ce jour-là en alerte orange. La consigne qui doit être donnée aux parents en cas d'alerte rouge « ne pas venir chercher ses enfants » a été réexpliquée, en précisant que même à pied c'est courir de grands risques que de s'aventurer dehors.

Cet exercice qui a duré 20 minutes a été réalisé dans la classe des petits et la salle de sieste avec 39 élèves, les activités occupationnelles ont très bien fonctionnées, les enfants sont restés calmes.

M. Taquet précise que le confinement serait également de mise en cas de déversement d'un camion transportant des matières dangereuses sur la Route Départementale.

- POINT SUR L'EXERCICE ATTENTAT INTRUSION du 7/10 : **INOPINE POUR TOUS**

Objectif : se cacher en silence

Les grands ont entendu maitresse Emeline crier dans la cour et de gros bruits. Le maitre déclenche donc l'évacuation des deux classes pour aller se cacher dans le petit local du jardin. Exercice réalisé en bon ordre même par les plus jeunes enfants et ceux malgré l'absence de lumière. Remarque aux plus grands qui ont fait du bruit au moment du tambourinage sur la porte.

Un peu plus tard, maîtresse Émeline a retapé très fort à la porte du local et aucun élève n'a fait de bruit.

Remarque pour les adultes : attention à bien fermer les portes pour brouiller les pistes et ralentir la progression. → Impossible de fermer avec les clés des enseignants la porte de la classe depuis l'intérieur.

Durée de l'exercice : 4 min.

6- Règlement intérieur de l'école

→ C'est le seul ordre du jour voté en conseil d'école.

Le règlement intérieur de l'école a été retravaillé en 2019 afin qu'il devienne un vrai outil de travail pour les élèves (dans le cadre de l'Enseignement Moral et Civique) et un point d'appui pour le dialogue école-famille. (4 pages désormais)

Le présent règlement reste rédigé en conformité avec le règlement départemental des écoles du Gard consultable sur internet, le site web de l'école ou auprès de la directrice. Ce présent règlement prévaudra dans toute problématique ne figurant pas aux articles ci-dessous.

Notre règlement comporte 4 annexes mis au vote les précédentes années :

* charte de la laïcité

* recommandation "les repères de consommation" du PNNS (Programme national nutrition santé - Manger Bouger) pour la collation matinale → UN RAPPEL SMS VA ETRE FAIT AUX FAMILLES CAR LES GOUTERS APPORTES NE SONT PLUS CONFORMES AUX RECOMMANDATIONS

* vademecum sur l'interdiction de l'utilisation du téléphone portable pour les élèves » (loi du 3/08/18) – sauf dans le cas d'un dispositif médical comme c'était le cas par exemple pour un élève l'an dernier

* charte usage TICE (validation du B2i pour les Cm1 et Cm2) – en lien avec le projet pHARE contre le HARCELEMENT

RAPPEL DE 2 articles :

→ Art. 15 *Les élèves ne doivent pas porter des « tenues incompatibles avec certains enseignements susceptibles de mettre en cause la sécurité des personnes ou les règles d'hygiène ou encore d'entraîner des troubles de fonctionnement dans l'établissement ». (circulaire n°2000-106 du 11 juillet 2000) → Pas de jupe/short trop court, mettre un shorty sous les robes et les jupes, privilégier les manches plutôt que les hauts à bretelles.*

→ Art.17 *Les familles doivent obligatoirement respecter les règles sanitaires dictées par le protocole en vigueur. Les gestes barrières, notamment, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde.*

RAPPEL : ASSIDUITÉ → Mme Glanzberg félicite le dialogue avec les familles et précise que depuis deux ans les signalements pour absentéisme ont fortement diminué !

→ 4 demies journées/mois non justifiées donnent lieu à un signalement pour absentéisme abusif

Rappel règlement départemental utilisé pour notre école, à l'article 1.3 :

► 1.3 Fréquentation de l'école

Les seuls motifs réputés légitimes d'absence sont les suivants :

- maladie de l'enfant, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, (pas de nécessité d'avoir un certificat médical, sauf en cas d'absences répétées)
- réunion solennelle de famille,
- empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications,
- absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent.

MIS AU VOTE : 6 POUR/ 0 ABSTENSION / 0 CONTRE → adopté à l'unanimité, ce présent règlement sera donc annexé aux cahiers de liaison, expliqué et co-signé par les élèves et diffusé sur l'application educartable.

Règlement en vigueur à l'école primaire de Saint-Brès



MODIFIÉ AU CONSEIL D'ÉCOLE : 13 octobre 2020

Le présent règlement est établi en conformité avec le règlement départemental des écoles du Gard (18 pages) consultable sur internet, le site web de l'école ou auprès de la directrice. Ce présent règlement prévaut dans toute problématique ne figurant pas aux articles ci-dessous.

Art.1 L'école publique accueille les enfants sans discrimination et les éduque dans l'esprit de la Convention des Droits de l'Enfant selon les principes de la laïcité. Les racismes et les querelles de religion n'ont pas leur place à l'école.

Art.2 L'inscription d'un élève se fait en premier lieu à la mairie sur présentation des documents suivants :

- Le certificat de radiation de l'école d'origine (sauf en petite section)
- un justificatif de domicile
- les copies du carnet de santé aux pages des vaccins (les vaccinations doivent être à jour, merci de nous fournir une nouvelle photocopie lors d'une nouvelle vaccination (en CP par exemple pour le rappel du DT Polio))

Sur la foi de l'attestation délivrée par le Maire, la directrice accepte l'élève dans l'école en procédant à son admission (affectation dans une classe).

Art.3 L'école est ouverte sur le rythme de la semaine scolaire à 4 jours et vaque le mercredi, samedi et dimanche.

- La journée scolaire : 8h30/11h45 + 13h15/16h
- Les temps périscolaires sur inscription :

Garderie gratuite de 7h30 à 8h20 et de 16h à 18h (salle de la bibliothèque)

ATTENTION : fin de l'accueil garderie à 8h10. Pas d'accueil entre 8h10 et 8h20 pour des raisons de taux d'encadrement.

CLAS (admission) : lundi de 16h à 17h30 (inscription au pôle culturel de Meyranne du Cp au Cm2)

Cantine (réservation, tickets mairie) : de 11h45 à 13h05 (avant le repas est fait un appel en classe pour les élèves concernés).

Activités périscolaires payantes de 16h à 18h le mardi et jeudi (salle de la cantine, réservation association Création et Découvertes)

L'école ouvre ses portes 10 minutes avant le début des cours soit à 8h20 et 13h05. Il ne s'agit pas d'une récréation mais d'un temps d'accueil. Le matin les élèves montent directement en classe. L'après-midi les élèves installent les ateliers d'EPS. Les parents laissent leur enfant au

Art.11 Il faut respecter le bien d'autrui : ne pas prendre les affaires des autres, ne pas manger un gouter appartenant à un camarade, respecter le matériel et mobilier scolaire. **En cas de perte ou de détérioration d'outils de l'école, les parents sont invités à remplacer l'objet détérioré.**

Art.12 Les enfants ne doivent apporter à l'école que leur matériel scolaire rangé dans un cartable. Tout objet dangereux sera retiré à l'enfant séance tenante et une convocation à la famille sera faite.

Rappel : les jouets ne sont pas admis.

Les téléphones portables, tablettes, MP4... sont également interdits, ils seront immédiatement confisqués et rendus aux parents dès que possible. Aucune suite ne sera donnée en cas de perte, de vol ou de détérioration de ces « objets » personnels.

Art.13 Les bonbons, sucettes et chewing-gum ne sont autorisés ni en arrivant à l'école, ni en classe, ni en récréation pour des raisons de correction et de santé (poids, dents...). Seules les friandises distribuées en classe à l'occasion d'une festivité (anniversaire ou événements « porte ouverte ») seront tolérées.

Rappel : La collation matinale à l'école n'est ni systématique ni obligatoire.

Aucun argument nutritionnel ne justifie la collation matinale de 10 heures qui aboutit à un déséquilibre de l'alimentation et à une modification des rythmes alimentaires des enfants.

Cependant, compte tenu des conditions de vie des enfants et des familles qui peuvent entraîner des contraintes diverses, il peut être envisagé de proposer aux élèves une collation dès leur arrivée à l'école maternelle ou élémentaire et, dans tous les cas, au minimum deux heures avant le déjeuner (à la charge des familles). Les enseignants doivent s'adapter aux situations spécifiques tout en respectant "les repères de consommation" du PNNS. (Programme national nutrition santé - Manger Bouger)

Les boissons ou aliments proposés aux élèves doivent permettre une offre alimentaire diversifiée favorisant une liberté de choix, en privilégiant l'eau, les jus de fruits purs ou les compotes/fruits. **(gâteaux/biscuits avec du chocolat interdit)**

Art.14 Déplacements dans l'école : il ne faut jamais courir ou se pousser dans les escaliers, à l'entrée en classe ou devant les sanitaires. Les plus grands aideront les plus jeunes en tenant les portes des sanitaires. Les élèves prendront l'habitude de se rendre aux toilettes durant la récréation (pas pendant la classe, ni au moment de se ranger).

Art.15 Les élèves ne doivent pas porter des « tenues incompatibles avec certains enseignements susceptibles de mettre en cause la sécurité des personnes ou les règles d'hygiène ou encore d'entraîner des troubles de fonctionnement dans l'établissement ». (circulaire n°2000-106 du 11 juillet 2000) • Pas de jupe/short trop court, mettre un shorty sous les robes et les jupes, privilégier les manches plutôt que les hauts à bretelles.

Art.16 Absences

Les élèves absents doivent être signalés à l'école dès le matin (à partir de 8h au 04.66.24.27.40). En cas d'absences répétées et sans justificatifs légitimes *, le directeur a l'obligation de signaler la situation auprès des services académiques. (procédure de

portail (sauf besoin particulier pour les PS). Les parents ne rentrent dans la cour que s'ils ont rendez-vous. Un rendez-vous peut se solliciter par l'intermédiaire du cahier de liaison (petit cahier vert) ou de vive voix à un autre moment que le temps de classe.

Rappel : L'intrusion dans une école est un délit aux termes de l'article 431-22 du code pénal.

Art.4 Tout élève en retard doit être accompagné au portail par ses parents ou présenter un mot d'excuses. A l'issue des classes du matin et de l'après-midi, les enfants sortent librement de l'école (sauf pour ceux inscrits à la cantine et/ou la garderie). Attention : les enfants de moins de 6 ans ne seront remis qu'aux personnes mentionnées dans la fiche de renseignement en début d'année ou stipulés par écrit occasionnellement dans le cahier de liaison (une pièce d'identité pourra leur être demandée).

Il est de la responsabilité des parents d'être présents ou non à la sortie des élèves (voir règlement départemental).

Art.5 Tout enfant est tenu de participer aux activités physiques et sportives proposées par son enseignant à l'ensemble de la classe. Seuls sont dispensés de tout ou partie les enfants qui présentent un certificat médical de contre-indication établi par le médecin de la famille.

Art.6 A l'école tout châtiment corporel est strictement interdit. Un élève peut être privé d'une partie de la récréation à titre de punition. Il est possible d'isoler momentanément et sous surveillance un enfant dont le comportement pourrait être dangereux pour lui-même ou pour les autres.

Art.7 Les récréations sont un temps pédagogique où l'équipe enseignante proposera au choix des enfants des activités ludiques permettant de développer diverses compétences. (voir fiche action du projet d'école)

Les jouets rapportés de la maison sont STRICTEMENT interdits.

Un permis récréation permettra de réguler les comportements déviants. Un élève pourra donc se voir interdit momentanément d'utiliser le matériel de la cour. La famille en sera alors informée.

Art.8 Les élèves s'efforceront de garder leur école propre et accueillante en prenant soin notamment de ne pas dégrader les murs, les portes ou le mobilier, de ne pas souiller le sol de crachats, de papiers, d'emballage de goûter...

Art.9 Tout accident survenu durant le temps scolaire (récréations incluses) sera consigné dans un rapport d'accident par le maître de surveillance ou le maître responsable.

Art.10 Tout geste de violence dont un élève viendrait se plaindre ou qu'un enseignant constaterait sera traité avec la plus grande rigueur. Les bagarres et les insultes n'ont pas leur place à l'intérieur de l'école. Le respect et la politesse sont les règles de base de la vie en collectivité. Les élèves coupables d'actes violents ou de comportements irrespectueux et/ou grossiers seront remis à leurs parents à la fin des cours après un entretien avec le directeur et l'enseignant (ou prise de RDV immédiat). S'il y a une suite à donner à un incident, elle se fera dans le cadre prévu par la législation applicable au sein des écoles primaires (faits établis...).
signalement engagée pour toutes absences de plus de 4 demi-journées/mois d'absence non justifiées.

* Les seuls motifs réputés légitimes d'absence sont les suivants :

- maladie de l'enfant, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, (pas de nécessité d'avoir un certificat médical, sauf en cas d'absences répétées)
- réunion solennelle de famille,
- empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications,
- absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent.

Art.17 Les familles doivent obligatoirement respecter les règles sanitaires dictées par le protocole en vigueur. Les gestes barrières, notamment, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde.

Signature des enseignants :

ATSEM :

Signature de l'élève :

Signature DES RESPONSABLES légaux : [précédé de la mention « Lu et approuvé »

Notre règlement comporte 4 annexes mis au vote les précédentes années :

- charte de la laïcité
- recommandation "les repères de consommation" du PNNS (Programme national nutrition santé -Manger Bouger) pour la collation matinale
- vademecum sur l'interdiction de l'utilisation du téléphone portable pour les élèves (IoI du 3/08/18)
- charte usage TICE

7- Formalités d'information mutuelle parents – enseignants

- Cahier de liaison (cahier vert)

+

Cahier de liaison (cahier VERT)



Pensez à regarder régulièrement le cahier de liaison. C'est le lien entre la famille et l'école. **Toutes les feuilles distribuées aux enfants et collées doivent être signées après en avoir pris connaissance, votre signature est la preuve que le message a bien été reçu.**

Vous êtes invités à y noter :

- Les demandes de rendez-vous avec l'enseignante ou la directrice;
- Les justifications d'absence (accompagnées si possible d'un justificatif);
- Les changements de coordonnées (adresse, numéro de téléphone...) ou de situation familiale (divorce, mariage...);
- Tout problème de santé ou familial susceptible de gêner votre enfant dans ses apprentissages.

- Panneau d'affichage devant l'école et en bas de l'école

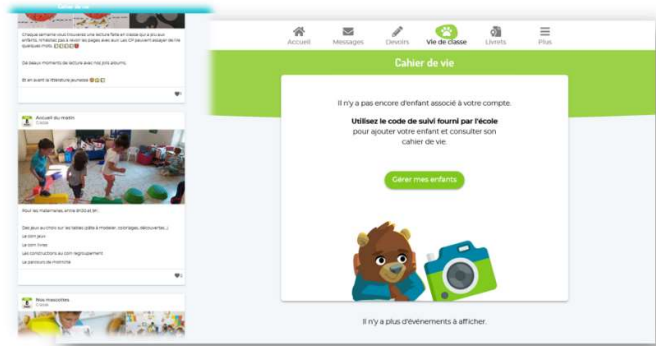
- Educartable : application avec photos/vidéos/cahier de texte/commentaires

+ L'application gratuite pour suivre la vie de CLASSE !!

<https://app.educartable.com/activities>
CODE DANS LE CAHIER VERT!! Pensez aux autorisations de photos/publication travaux



- SMS liste pour des informations urgentes



→ EVITER LES ÉCHANGES AU PORTAIL POUR GARDER UNE FORME DE CONFIDENTIALITÉ

En maternelle, les élèves progressent à leurs rythmes et valident au fur et à mesure des 3 années du cycle 1 des compétences collées dans une pochette. Chaque élève d'une même classe d'âge n'est donc pas évalué sur les mêmes compétences, puisque seules les réussites sont répertoriées.

A partir du CP, les élèves seront régulièrement évalués et les réussites par compétences enregistrées dans le Livret Scolaire Unique (qui suivra l'enfant jusqu'en

3^{ème}) transmis aux familles deux fois en CP (semestre) et trois fois dans l'année du Ce1 au Cm2 (bilan par trimestre).



8- PHARE

Notre école s'est engagée pour 2 ans à mettre en place le programme pHARe qui va s'articuler autour d'actions pour prévenir le harcèlement et de 10h d'enseignement/an du Cp au CM2.

Exemple :

La journée nationale du 10 novembre en lien avec le site @ Les petits citoyens (à partir de 7 ans)

Le prix NAH (Non au harcèlement) est organisé par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse avec le soutien de la MAE. Il a pour objectif de donner la parole aux élèves pour qu'ils s'expriment collectivement sur le harcèlement en milieu scolaire, **à travers la création d'une affiche ou d'une vidéo** ; celle-ci servant de support de prévention pérenne dans leur établissement. **Du 27 mars au 7 avril 2023** : sélection par le jury national.

<https://eduscol.education.fr/3544/prix-non-au-harcèlement>

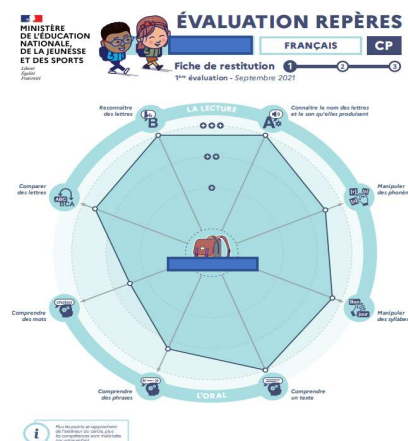


9- Passation des évaluations nationales

8 élèves concernés (2 CP, 6 Ce1) RDV avec toutes les familles pour expliquer les résultats.

Résultats papier dans le cahier vert avec QR COD. Les résultats sont assez lisibles pour les familles. En CP, une deuxième phase d'évaluation sera réalisée en janvier pour voir les progrès.

Peu d'élèves en besoin. Plusieurs fragilités en maths et français pour deux trois élèves en ce1.



10- Projet d'école 2020/2023 (nouveau projet l'an prochain)

<p>AXE 1 Une école porteuse de valeurs Fiche action N° 1 : Renforcer le parcours citoyen Fiche action N°2 : Mettre en place des projets interdisciplinaires en lien avec le patrimoine local Fiche action N°3 : Cahier de l'artiste (<i>uniquement dans la classe des petits</i>)</p>
<p>AXE 2 Une école qui fait réussir Fiche action N° 4 : Amélioration des pratiques professionnelles et pédagogiques pour différencier des apprentissages Fiche action N° 5 : Renforcer les compétences lire, dire, écrire Fiche action N° 6 : Activités Pédagogiques Complémentaires (<i>uniquement dans la classe des grands, un décloisonnement est possible si des élèves de la classe des petits en avaient besoin</i>)</p>
<p>AXE 3 Une école qui coopère Fiche action N°7 : Développer les relations école/famille, valoriser le triangle éducatif Fiche action N° 8 : Ateliers intergénérationnels d'EPS Fiche action N° 9 : Développer une chorale d'école Fiche action N°10 : « Récré jeu t'aime » (<i>de meilleurs comportements observés en récréation, pour le moment inutile</i>)</p>
<p>AXE 4 Une école accessible, innovante et écoresponsable Fiche action N°11 : Tous acteurs de la transition écologique</p>

Des projets concrets pour le bien-être de tous et le développement de ces axes à travers 11 fiches actions et 3 parcours annexés : le parcours citoyen, le parcours santé et le PEAC (Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle).

11- APC (soutien aux élèves)

Le temps d'APC sera en priorité dédié aux élèves qui présentent des lacunes importantes dans le domaine des apprentissages fondamentaux du français et des mathématiques. Uniquement dispensé dans la classe des grands. Mme Glanzberg en est déchargée en tant que directrice.

Non obligatoire, sur proposition des enseignants et validation par les familles. (cahier VERT)

Démarrage en période 2:

APC qui vont commencer avec les CE dès novembre 30 minutes les mardi et jeudi de 16h05 à 16h35.

APC pour les cm2 en période 3. A voir les besoins en période 4 et 5.

12- Projets et actions

* PROJET annuel pluridisciplinaire sur l'environnement proche et sa préservation : **HAPPY NATURE**

→ en observant la nature qui nous entoure, (sorties régulières avec enjeux pédagogiques)

→ en comprenant les interactions/modifications apportées par l'Homme,

- en apprenant à le préserver pour nous, mais aussi les générations futures,
- en détournant la nature/valorisant à travers des projets artistiques (arts plastiques, musiques, spectacle de fin d'année).

Présentation de la démarche à travers les actions menées : **FICHES ACTIONS**

1. Opération : Nettoyons la nature (partenariat avec l'enseigne Leclerc)
2. Défi : une semaine à la maternelle sans poubelle
3. Récup'art
4. Hôtel à insectes
5. Chasse au trésor dans la nature et cueillette comestible
6. Réalisation d'un herbier
7. Jardins en bouteille
8. Potager d'école et composteur
9. Economisons pour préserver notre planète
10. Trier, c'est gagner
11. La biodiversité : c'est la vie
12. Des boules de graines
13. Anglais
14. Activités physiques
15. Nature y es-tu ?

+ Etude du vivant : lombricomposteur, serre à papillons, escargotière, élevage de fourmis

15- Nature y es-tu

Tout au long de l'année, la classe passera 2/3 heures, une fois tous les 15 jours, dans un coin de nature repéré et exploré par l'enseignant : bosquet, champ, verger, prairie, parc ... Le lieu sera accessible à pied à partir de l'école.

A l'arrivée un petit rituel peut être instauré (chant, comptine, bonjour à la nature...).

Une première partie du temps sera libre (découvertes, activités non imposées), une deuxième partie centrée sur les apprentissages disciplinaires suivant les programmations du moment (être dehors permet d'imaginer de nouvelles approches pour renforcer une compétence ou découvrir une nouvelle notion).

Au retour, il sera important d'exploiter les découvertes et les expériences : organisation des traces dans le cahier « Nature y es-tu ? », structuration des connaissances, communication pour les autres classes, les parents (journal, reportage, carte mentale, exposition de photos, exposés...).



Le matériel :

Enseignant : Prévoir un sac à dos assez léger avec le matériel pédagogique spécifique à chaque sortie ou du matériel d'exploration, la pharmacie, les autorisations parentales, la liste d'élèves, une grande bâche, une bouteille d'eau, un appareil photo, un guide naturaliste, des bandeaux pour des expériences sensorielles...éventuellement des vêtements de rechange. Avec un ou deux adultes accompagnants (parents), il est possible de se répartir le matériel. Penser à prendre son portable chargé.

Elèves : Chaque enfant peut porter dans son petit sac à dos le goûter, une gourde et son petit matériel : loupes, miroir, boîtes, une pince...et pourquoi pas un livre pour un temps calme de lecture si la météo le permet.

Les vêtements seront adaptés à la météo, les parents sont informés en début d'année scolaire. Un rappel peut être fait si nécessaire avant

chaque période. C'est l'occasion d'expliquer au cours d'une réunion ce qui a été déjà réalisé avec une projection de photos ou une courte vidéo.

Il faudra modifier les activités prévues en cas de petite pluie, vent ou froid : favoriser des activités dynamiques, limiter l'immobilité et rentrer à l'école s'il devient trop difficile de rester dehors.



Donner un nom aux sorties | Faire des groupes (couleurs, noms d'animaux...)

En période 1, dans la cour ou le jardin derrière l'école.

A partir de la période 2, proche de l'école ou sorties plus loin, donc faire avec les élèves des règles de sécurité pour cette période et écrire les règles de vie spécifiques aux déplacements et aux sorties.

Penser à baliser l'espace, au besoin donner des repères visuels à ne pas dépasser comme un arbre plus grand ou un foulard accroché à une branche. Le début de la sortie peut être un temps de liberté laissé aux enfants pour explorer et s'appropriier le milieu, convenir d'un signal pour le regroupement. (sifflet ?)

Exemples de badges :



→ POSSIBILITE DE FAIRE INTERVENIR l'association création et découvertes pour des ateliers qui complèteraient nos demies journées dans la nature (marionnettes animaux, reconnaissance chants des oiseaux, biodiversité du sol) → devis pour 200€, 3 ateliers d'1h par petits groupes en renfort de 3 sorties nature organisées par les enseignants

→ Demande de partenariat avec l'ONF, l'association des Bois de Païolive (M. Taquet précise que le plateau des gras recèle une forêt primitive et abrite un insecte unique en Europe.

DANS LA CLASSE DES GRANDS :

* en mi-classe : une demi-journée MANGA avec Samuel et Poly (association création et découvertes) en décembre, puis en janvier. (financement via la DRAC)

- la route du rhum avec découverte du monde des océans avec Louis Burton

- défi eco systém pour développer une réflexion et des thèmes sur l'écologie

- Gard au souris pour les CE

- projet stop motion

Evènements de l'école 2022/2023 :

1- **18 octobre :** photo de classe (studio Laurie, commande en ligne par les familles en novembre pour pouvoir recevoir les photos avant les vacances de Noël

2- **Sortie AUTOMNALE avec toute l'école** pour ramasser les déchets et apprendre à reconnaître les essences d'arbres : 20/10/22 matin + ateliers dans la classe des petits l'après-midi

→ *la classe des petits pouvant libérer plus de temps pour des projets « hors des murs » a déjà fait en octobre : une après-midi jardinage + 1 après-midi art/sciences dans le « jardin » du haut avec l'accord des locataires + 1 après-midi près de la salle des Oliviers pour confectionner des maquettes de paysages*

3- **Vendredi 21 octobre : fête des monstres** (ateliers le matin dans la classe des petits + après-midi déguisements, dessin-animé, bal et gouter)

Cette année pas de commémoration du 11 novembre : à voir pour le 8 mai, traiter cette année de la seconde guerre mondiale. Les familles seront invitées à se mobiliser en recevant par SMS l'horaire de la cérémonie officielle organisée par la mairie (10h45).

4- **Marché de Noël** au profit du téléthon et chorale/danses avec invitation des familles sur le thème de l'amour et du partage le vendredi 9/12 dès 15h → dans la cour

± boîte de Noël pour les personnes les plus démunies avec des dons faits par les familles (géré par le secours populaire)

→ La mairie ne donnera plus 10€/élève pour permettre l'achat d'un cadeau mais elle financera un gouter.

5- **Fête de la nouvelle année** : mardi 3 janvier, ateliers intergénérationnels, porte ouverte sur inscription préalable

- 6- **Février** : vente d'objets sérigraphiés avec les dessins des élèves (@dessin d'école) → boutique en ligne (bénéfice reversé à la société du sou)
- 7- **AVRIL** (date à calculer) 100^{ème} jour d'école (rituel chaque jour compte) + après-midi POTAGER
- 8- **Fête du printemps par la société du sou** : un samedi journée kermesse + jeux avec la ludothèque itinérante (événements ouvert à tous les enfants de Saint-Brès et environs)
- 9- **MAI** : commémoration 8 mai (retour en classe après les vac. de Pâques le 9 mai), porte ouverte sur inscription préalable + sortie NATURE AVEC PIQUE NIQUE
- 10- **3 juin** : en dehors du temps scolaire, participation au 5ème rallye environnement (St Ambroix, communauté de communes) pour récompenser les écoles qui ont participé
- 11- **Vendredi ... JUIN : spectacle d'école**, date à déterminer, réservation salle des fêtes en cours auprès de la mairie, la société du sou prévoit de faire un repas paëlla le soir.
- 12- **Projet sortie de classe (à l'étude) en mai OU juin** : plusieurs idées à travailler → la bambouseraie, la ferme aux crocodiles...

18h40 : départ de Mme Alessi Lucile

Questions diverses :

Bibliothèque :

- 1- Si possible faire passer un carnet de timbre à l'école, ainsi que quelques enveloppes kraft a5/a4. → FAIT
- 2- Fréquentation de la bibliothèque municipale pour les scolaires hebdomadaire avec la présence d'un agent municipal : (chaque élève peut ainsi emprunter un livre)
 - Jeudi 10h00 classe des petits
 - Mardi 14h45 classe des grands



MERCI AUX FAMILLES DE VEILLER A RESPECTER LA DATE DE RETOUR, LA GESTION DES OUBLIS A ETE UN VRAI CALVAIRE L'AN DERNIER ET LA CLASSE DES PETITS A FINI PAR NE PLUS ALLER A LA BIBLIOTHEQUE.



2- Forfait SACEM : l'école a donné la documentation à la mairie, forfait plus intéressant qui permettrait d'englober nos actions portes ouvertes et le spectacle d'école et éviterait à la société du sou de faire une déclaration séparée et plus onéreuse

3- Assurance bâtiment/école a été fourni par la mairie

4- Photocopieur vieillissant (toujours des bourrages papier très fréquent, pages imprimées en blanc... IL FAUDRAIT REGARDER POUR UNE MAINTENANCE AU NIVEAU

DES BAGUES DE SERRAGE QUI FONT TOURNER LE PAPIER AU MOMENT DE L'IMPRESSION RECTO VERSO)

→ la société symbiose est venue remplacer l'écran tactile début octobre, Mme Glanzberg s'excuse de ne pas avoir prévenu la mairie car elle avait oublié qu'il n'y avait plus de contrat de maintenance.

La mairie rappelle qu'il faut avant tout prévenir la municipalité et faire faire des devis.

5- Hommage Samuel Paty vendredi 14/10 : productions artistiques dans la classe des grands

6- TRAVAUX école : la liste avait été communiquée en amont à la mairie

MME Glanzberg félicite la mairie pour les travaux suivants: installation de climatisations, de pare-soleils, isolation des plafonds, ajout d'une toilette dans la cour, changement du lave-main de la cour.

Elle demande si une date a été fixée pour le rajeunissement de la salle de sieste (remise aux normes du bloc évier) évoqué en octobre 2021. La mairie précise que les travaux sont bien inscrits au budget 2023 et seront réalisés en début d'année.

Voici la liste des petites réparations à faire en régie si possible :

* clés qui ne ferment pas la classe des grands depuis l'intérieur (selon le trousseau, dû à la confection de doubles ?) + clé du portail qui bloque pour le trousseau de Mme Mondet → en cours (Mme Glanzberg précise que les services techniques pourront récupérer l'ensemble des clés concernées avec la clé modèle SUR UNE JOURNEE, afin de pouvoir laisser aux enseignants la possibilité d'ouvrir et de fermer l'école).

* sonnette/alarme incendie → sera réalisé prochainement avec installation alarme type 4

* un néon à changer dans la classe des grands → en cours

* refixer la poignée de porte entre les deux classes → fait

* changement d'ampoule dans les toilettes du milieu dans la cour et dans la cave de la cour (local de sport) → en cours

7- Parents délégués :

Mme Mouton avait pu envoyer un mail en amont à l'ensemble des familles afin de recueillir les avis/remarques utiles pour la vie de l'école.

Elle nous résume les remontées des parents :

- A la cantine avoir des fruits et des légumes de saisons → M. Taquet précise que la livraison des denrées est à flux tendue et qu'il est difficile de respecter les menus annoncés au mois, mais que le fournisseur de repas est signataire d'une charte « circuit

court et a à cœur de proposer des menus qualitatifs. Certains élus sont d'ailleurs venus à tour de rôle pour manger à la cantine avec les élèves et tester la qualité des repas. Ils sont satisfaits.

- Suite de la pétition pour la sécurisation de la voirie aux abords de l'école qui a été déposée en mairie : la mairie rappelle qu'il est difficile de ralentir la circulation car peu de signalétiques peuvent être implantées le long d'un axe départemental. La municipalité a obtenu une subvention au titre des amendes de police pour installer un panneau lumineux, dispositif signalétique automatisé calé sur les horaires de l'école. Ce panneau extrêmement lumineux devrait permettre de vraiment ralentir la circulation.

M. Taquet rappelle que les parents ne doivent absolument pas stationner à cheval sur le trottoir le long de la départemental. Des camions passent. La chaussée se trouve rétrécit. Ouvrir une portière est extrêmement dangereux. Cela pourrait même causer un suraccident. La mairie annonce que si des voitures poursuivent se stationnement intempestif, la gendarmerie passera de manière impromptue pour verbaliser.

M. Taquet conseille aux parents de se regrouper, comme on peut le voir dans certaines communes, afin d'encadrer la traverser du passage piéton avec une personne « gilet jaune ». Voir avec les familles, les grands-parents...

Ordre du jour épuisé, fin du conseil à 19h25.